

GOUVERNEMENT  
 DE LA  
 POLYNESIE FRANÇAISE  
 MINISTERE DES TRANSPORTS  
 DIRECTION DES TRANSPORTS  
 TERRESTRES  
 BP 4586 - 98713 PAPEETE - TAHITI  
 Tél 50 20 60 - Fax 43 60 21  
 Email : sce.transp.terrestres@polynesie.gov.pf  
 REF/DIT/803

**CERTIFICAT DE CESSION D'UN VEHICULE**  
**A REMPLIR PAR L'ANCIEN PROPRIETAIRE**  
 (Sans rature ni surcharge)

*1 Exemplaire destiné à l'acquéreur*

**REMARQUES IMPORTANTES. ARTICLES 119 ET 120 DU CODE DE LA ROUTE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Article 119 : En cas de changement de propriétaire d'un véhicule déjà immatriculé, l'ancien propriétaire doit adresser dès la transaction intervenue au chef du service des transports une déclaration l'informant de la cession et indiquant l'identité et le domicile déclaré par l'acquéreur.

Avant de remettre sa carte grise à l'acquéreur, l'ancien propriétaire doit porter d'une manière très lisible et inaltérable la mention " vendu le (date de transaction) à Monsieur (nom et prénom) ".

Article 120 : En cas de changement de propriétaire, la carte grise portant mention de vente visée à l'article précédent n'est valable pour la circulation du véhicule que pendant une durée de 15 jours après la date indiquée comme étant celle de la transaction.

**(A) PROPRIETAIRE(S) : (Identité(s) de la ou des personnes déclarée(s) sur la carte grise)**

Je soussigné(e),

NOM et PRENOMS ou DENOMINATION pour une entreprise (en lettres capitales) : .....

Adresse complète : .....

vendu  
 certifie avoir le  le véhicule immatriculé   
 cédé à titre gratuit sous le numero

et désigné ci-dessous (pour remplir ces rubriques, consultez la carte grise).

Date de réception :  
*Case réservée à l'administration*

GENRE                       MARQUE                       TYPE

N° DANS LA SERIE DU TYPE                       CARROSSERIE

PUISSANCE EN CV

DATE DE 1<sup>ERE</sup> MISE EN CIRCULATION

**(B) ACQUEREUR(S) : (Consultez la ou les pièce(s) d'identité de l' ou des acquéreurs)**

à : Nom et prénoms ou dénomination : .....

Date et lieu de naissance : .....

Domicile : ..... Commune : .....

Je certifie en outre (1)  que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou de l'actuelle carte grise.   
 que ce véhicule est destiné à la destruction.

le kilométrage total parcouru pour un véhicule acquis neuf par vendeur ou dont le kilométrage réel peut être justifié. Sinon inscrire " n ..... km au compteur, non garantis "

**Important :**  
 Une personne qui emploierait un faux nom ou un faux état civil dans un document administratif ou déclarerait une fausse adresse encourrerait les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal (c'est-à-dire respectivement une peine de six mois d'emprisonnement et une amende de 50 000 FF pour l'utilisation d'un faux nom et une peine d'un an d'emprisonnement et une amende de 100 000 FF pour l'établissement d'une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts). Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues pour escroquerie ou tentative d'escroquerie (cinq ans d'emprisonnement et 2 500 000 FF d'amende).

A ....., le .....  
 SIGNATURE  
 Pour les sociétés, nom et qualité  
 du signataire et cachet

(1) Cocher la case correspondante